



## Réunion du collège court-métrage Mercredi 23 novembre 2022

### ÉCHANGE ENTRE LES ÉLU.E.S ET LES ADHÉRENT.E.S

#### 1) Inquiétudes sur l'avenir de la Direction de la Création, des Territoires et des Publics du CNC

Le bureau Court-métrage du SPI est inquiet de constater que Julien Neutres, qui dirigeait le service de la DCTP au CNC (dont dépend le court-métrage) n'est pas encore remplacé.

Le SPI est en attente de son remplacement et d'une éventuelle réorganisation de la Direction qui en découlerait.

#### 2) État des discussions dans le cadre de la renégociation des conventions « 1 pour 2 »

Cela fait déjà plusieurs années que le SPI a entamé des discussions avec les régions au sujet des critères d'éligibilité parfois trop restrictifs imposés par les fonds d'aide, justifiés par une gestion difficile de projets trop nombreux. Si les territoires doivent défendre les structures locales, il nous semble essentiel que chaque producteur puisse tourner dans tous les territoires français. Le SPI se bat pour préserver la création qui ne doit pas pâtir de problématiques administratives. Nous rappelons que le SPI avait négocié une charte de bonnes pratiques avec les fonds régionaux, présentée à Cannes 2022, qu'ils n'ont finalement pas signée.

Le CNC entamera en janvier la renégociation des conventions CNC/État/Région « 1 pour 2 », à budget constant. Dans ce contexte, le gouvernement souhaite que soient particulièrement valorisées la médiation et la formation. Les conventions iront donc dans ce sens. Est-ce que cette valorisation se fera aux dépens des crédits à la production ? Le SPI a alerté le CNC sur le sujet qui nous a assurés que le court serait préservé dans ce cadre.

La crainte, à termes, est que le court métrage ait de plus en plus de mal à rester un terrain d'expérimentation, avec une obligation pour les producteurs et les auteurs de passer rapidement au long ou à l'audiovisuel : le court ne doit pas devenir un simple passage.

Il est, par ailleurs, de plus en plus compliqué de mobiliser les techniciens, surtout dans les territoires où les tournages de séries sont nombreux. Les producteurs font également face à des techniciens qui ont la même exigence financière sur un court que pour une série.

### **3) Bilan de l'aide avant réalisation (AVR)**

L'AVR 3 (aide audiovisuelle) est redevenue sélective depuis janvier 2022. Le bilan de cette première année semble plutôt positif.

Le budget de l'aide a été d'1,5 M€, avec une sélectivité entre 63 % et 78 %. Cependant, 17 projets ont été déposés en septembre donc le taux descend maintenant à 60 %.

Le fonctionnement semble bon et de nouveaux diffuseurs ont profité du dispositif comme des chaînes locales ou des plateformes, tel que *Préludes* par exemple.

Concernant l'AVR 1 et l'AVR 2, les problèmes d'engorgement sont encore persistants, notamment pour l'AVR 1. 362 premiers films ont demandé l'aide cette année. Le CNC a donc été très strict, notamment sur les dossiers incomplets.

Le CNC a consulté le SPI sur les questions suivantes :

- Rééquilibrage des budgets entre l'AVR 1 et l'AVR 2 : sur un budget de 3,5 M€, seuls 1,3 M€ sont fléchés vers le 1<sup>er</sup> collège. Or, le nombre de dossiers est tout aussi important. Ainsi, le CNC propose d'opter pour un partage du budget à 50/50. Les membres du collège présents semblent favorables à cette idée.
- Le chiffrage : sur les quatre dernières années les demandes des producteurs ont baissé. En moyenne, elles s'élèvent à 75 000 € en fiction (le plus bas étant 65 000 € et le plus haut 90 000 €). En documentaire, la moyenne est de 50 000 €. Il est important déposer le dossier lorsque le producteur a déjà un chiffrage cohérent en tête, notamment concernant les charges salariales, en adéquation avec le fait que la plupart des techniciens sont rémunérés au SMIC.
- L'engorgement non résolu en AVR1 ; voici les propositions du CNC :
  - o Un horaire limite de dépôt : nous n'y sommes pas opposés (avec un accusé réception)
  - o Une période de jachère pour ceux qui obtiennent une aide au programme : nous n'y sommes pas favorables.
  - o Le basculement d'une plénière de l'AVR 2 à l'AVR 1 (donc 7 pour la 2 et 7 pour la 1) : nous craignons que cela recrée de l'embouteillage en AVR 2 ; c'est une fausse solution. Il faut augmenter le nombre de plénières total.
  - o Limiter le nombre de PSR ; et ainsi éviter les projets qui arrivent trop en amont. Nous y sommes favorables.

De manière générale, nous vous encourageons à déposer un dossier le plus consolidé possible.

→ Les membres du collège présents semblent partager les avis du bureau sur ces propositions.

### **4) Réforme de l'Aide au Programme**

Nous attendions une réforme de cette aide, qui n'a pas eu lieu cette année. Le CNC a subi de nombreux départs en interne et les réformes ont été ralenties.

Il y a eu des surprises dans les résultats 2022, avec des chutes significatives de certaines sociétés dans le classement.

La commission de l'AP nous a fait part au SPI de sa frustration car certaines sociétés ont fait de très bons oraux mais la commission estime ne pas avoir assez de pouvoir pour les faire remonter dans le classement.

#### Proposition de réforme du CNC :

Le CNC a fait une proposition de réforme du dispositif qui distingue les enveloppes automatique et sélective qui serait gérée de manière autonome par la commission. Le SPI n'a pas donné son accord à cette proposition de réforme. L'équilibre trouvé avec une part automatique doit être préservé. Et nous n'avons pas l'assurance qu'un tel système serve l'émergence.

#### Les propositions du bureau court métrage du SPI pour 2023 :

- Un système plus transparent de répartition de l'enveloppe, plus proche du point euro, afin d'éviter les effets de seuil.
- La reprise du système mis en place en 2020 : 5 coups de cœur dotés d'une enveloppe forfaitaire de 50 000 €, en plus des 35 sociétés aidées, accordés par la commission.

Pour 2024, nous souhaitons aborder les points suivants (nécessitant des modifications du RGA) :

- Modifier la liste des festivals (inclure les mentions, des prix en festivals de catégorie 2 ...etc.)
- Modifier certains critères du barème

#### **5) Groupes de travail mis en place en janvier**

- Groupe de travail autour de la distribution en salles des courts métrages :

Le bureau du SPI a échangé avec l'Agence du court-métrage, l'AFCAE, les syndicats de distributeurs (DIRE et SDI) et le CNC. Il faut encourager les distributeurs à accompagner les producteurs en mettant en place des initiatives qui leur rapportent : peut-être en alignant le fonds de soutien à la distribution sur le court métrage ? Et en les valorisant à l'aide au programme distribution, s'ils distribuent du court ?

- Groupe de travail autour de la coproduction internationale
- Groupe de travail sur le statut du jeune producteur. Le groupe de travail réfléchira à la question des bonnes pratiques concernant les producteurs juniors. Comment valoriser le travail de ceux qui produisent pour une société sans en détenir des parts ? Nous pensons également à la création d'un poste de « producteur artistique » dans la convention collective de la production cinématographique.

Nous devons également entamer une réflexion sur la prise en compte de nos frais généraux et salaires dans les différents chiffrages. Cette réflexion se fera en transversalité avec le bureau long métrage.

## **6) Action de communication**

Le bureau court métrage réfléchit à la création d'une vidéo ayant pour but de sensibiliser les institutions et le public à l'importance du court métrage. Cette vidéo donnerait la parole à des auteurs et à des comédiens. Nous sommes en discussion avec la SRF.

## RENCONTRE AVEC FRANCE TÉLÉVISIONS

### France 2 Cinéma, France 3 Cinéma *Passage du court au long métrage*

*En présence de Valérie Boyer, Cécile Négrier et Christophe Taudière*

**France 2 Cinéma** : est constituée d'une équipe de six personnes. C'est Pascal Sennequier, conseiller artistique, qui réceptionne les projets.

**France 3 Cinéma** : est constituée d'une équipe de six personnes. Ils coproduisent en majorité des films live, dont quelques documentaires mais également un peu d'animation, avec en moyenne trois films par an.

Le premier contact avec les filiales cinéma de France Télévisions peut se faire de plusieurs manières, soit :

- Par téléphone pour se présenter et se rencontrer avant le dépôt pour pitcher le projet.
- Directement en envoyant le scénario et en organisant une rencontre par la suite.

#### **Éléments à fournir à la filiale lors de la soumission d'un projet :**

- Un scénario le plus abouti possible
- Un casting avec au moins les premiers rôles
- Un distributeur
- Une date de début de tournage en tête
- Une note d'intention
- Une filmographie

Les montants des apports de France Télévisions sur des longs métrages dépendent de leurs budgets. Pour un devis moyen entre 2 et 7 M€, **c'est environ 800 000 € d'apports** (part antenne + part en coproduction).

1) *Pourquoi est-ce important pour les filiales que le film soit déjà accompagné par un distributeur ?*

Car c'est avec lui que le producteur va amorcer la discussion essentielle sur la stratégie de sortie du film et son marketing. C'est essentiel et l'enjeu est crucial. Il faut se poser la question de : comment positionner le film face aux publics ? Cependant, le MG n'est pas nécessairement conséquent. France Télévisions est conscient de la difficulté actuelle des distributeurs.

Une fois qu'une des filiales a choisi un projet, elle doit présenter ce choix à un comité d'investissement regroupant, entre autres, la direction de France Télévisions et les représentants des antennes. Il y a alors un débat autour des capacités artistiques du projet et sur l'originalité de son propos. La question se pose également de l'exposition des projets sur les antennes.

## 2) *Quelle synergie y a-t-il entre les filiales cinéma et le Pôle court métrage ?*

Les filiales Cinéma et le pôle court métrage communiquent régulièrement : Christophe Taudière et Aurélie Chesné assistent aux comités d'investissements et peuvent intervenir.

Il est toujours utile qu'une société montre les courts métrages de leurs auteurs lorsqu'elle dépose un projet de long métrage.

Chaque année France Télévisions décerne le prix du jeune producteur à **Trouville** (bourse de 30 000 € pour des sociétés de moins de 6 ans). C'est un tremplin important pour les lauréats. C'est un moyen pour France TV d'identifier le potentiel créatif des sociétés. Valérie Boyer et Cécile Négrier sont dans le jury.

Il est à noter que des différences existent entre les besoins des antennes et le pôle court métrage qui a pour mission de mettre en lumière des talents et est, par conséquent, plus libre dans ses choix.

## 3) *Avez-vous une politique spécifique concernant la gestion des talents ?*

France Télévisions n'a pas de processus officiel établi. Bien sûr, les courts sélectionnés par Christophe Taudière sont un laboratoire très intéressant mais ce n'est pas la seule source pour repérer des talents. Les filiales sont, par exemple, attentives aux courts métrages sélectionnés à l'Alpes d'Huez car elles ont besoin de comédies de qualité.

Bien sûr, les filiales sont contraintes par des objectifs de prime-time qui sont souvent difficiles à atteindre. La case du mardi est plus propice au cinéma d'auteurs que la case du dimanche soir. France 2 a mis en place des soirées thématiques, très éditorialisées, avec un film suivi d'un débat, par exemple. Ce fut le cas avec le film « Les Chatouilles » et cela fonctionne très bien. Un tiers des engagements des filiales se font sur des films d'auteurs.

Les filiales portent également un regard particulier sur les réalisatrices et s'engagent à ce que 30 % des œuvres qu'ils accompagnent soient réalisées par des femmes.

Sur les sociétés de production, certains jeunes producteurs se sentent obligés de s'adosser à une société plus aguerrie pour proposer un projet à France Télévisions. Toutefois, ce n'est ni un critère ni une obligation. Valérie Boyer insiste sur le fait que cela ne devrait pas être systématique et que des jeunes sociétés doivent se sentir légitimes à venir les voir.

Les filiales sont également rassurées lorsque des premiers longs sont produits par un couple producteur/auteur ayant déjà travaillé sur du court ensemble. En effet, beaucoup d'auteurs partent réaliser leur long ailleurs en général, donc s'il continue de travailler avec la même société c'est qu'un vrai rapport de confiance s'est créé.

## 4) *Que recherchent France 2 et France 3 Cinéma en termes éditoriaux ?*

Le spectre est large. Cependant, France 2 ne fait pas d'animation et se positionne rarement sur des films de genres, horreur ou expérimentaux. Il arrive qu'ils s'engagent sur des films sans casting mais il faut que le projet soit cohérent.

Ils attendent des projets ambitieux, au-delà des thématiques sociales souvent évoquées. Est cité l'exemple du film fort *Divine* réalisé par Houda Benyamina, que France TV accompagne une nouvelle fois pour un film de mousquetaires au féminin.

Aussi, au vu de l'actualité de ces dernières années, les sujets difficiles fonctionnent beaucoup moins, surtout ceux liés à la maladie, aux hôpitaux...etc. Est cité également le contre-exemple de *Jusqu'à la Garde* : quand il leur a été proposé, il n'y avait de pas de casting et c'est en voyant le moyen métrage qu'ils ont accepté d'y aller.

Concernant le documentaire, il n'y en a pas eu en 2022 et les filiales n'ont pas de ligne éditoriale spécifique. Les documentaires cinéma sont difficiles à présenter à l'antenne car le public ne fait pas la différence avec les documentaires audiovisuels. Il y a donc une impression de redondance. Il y a eu des contre-exemples avec des films comme *Ni juge ni soumise* ou *Maria by Calas*.

Concernant l'animation, ce n'est pas envisageable pour France 2 car ce serait trop éloigné de leur audience. France 3 en préachète certains qui sont souvent diffusés sur France 4. Cependant les audiences de France 4 ne sont pas calculées par Médiamétrie. Il y a donc peu de visibilité.

La destination de l'œuvre sur telle ou telle antenne n'est pas fléchée. Ce sont les programmeurs qui gèrent des stocks de programme et qui parfois, demandent à basculer certaines œuvres d'une chaîne à l'autre.

#### 5) Est-ce que le succès salle dicte le succès à l'antenne ?

Avant le covid le succès en salle reflétait assez bien le potentiel du film à l'antenne. Aujourd'hui, ce n'est plus vraiment le cas. *Le Petit Locataire*, par exemple, n'a pas bien marché en salle, mais a eu du succès en prime time à l'antenne. France 2 espère le même succès pour le film *Les femmes du square*, par exemple.

En audiovisuel, l'œuvre est forcément inédite pour France Télévisions. Pour le cinéma, le diffuseur arrive en fin de course, après trois ans d'exploitation. Il est donc difficile de négocier des cases cinéma avec les antennes mais les filiales se battent pour que ce soit le cas. Dans cette situation où le succès en salles est incertain, c'est surtout le casting qui va venir rassurer l'antenne.

#### 6) Qu'en est-il de la plateforme France.tv ?

Elle prolonge la diffusion du film sur 7 jours, grâce au replay. Pour France Télévisions, c'est trop peu. Ils souhaiteraient une période de rattrapage plus longue afin de pousser au maximum la visibilité des œuvres, surtout lorsque le linéaire perd en puissance.

**Contacts :**

**France 2 Cinéma -**

Pour envoyer vos projets :

[charlotte.henry@francetv.fr](mailto:charlotte.henry@francetv.fr) ; [pascal.sennequier@francetv.fr](mailto:pascal.sennequier@francetv.fr) ; [valerie.boyer@francetv.fr](mailto:valerie.boyer@francetv.fr)

Pour les prises de RDV :

Contactez Charlotte Henry : [charlotte.henry@francetv.fr](mailto:charlotte.henry@francetv.fr) / 01 56 22 29 60

**France 3 Cinéma -**

Pour envoyer vos projets et pour les prises de RDV :

Contactez Amélie Terrier : [amelie.terrier@francetv.fr](mailto:amelie.terrier@francetv.fr) / 01 56 22 96 50